



DEMANDE D'ASSOCIÉ

P.O. Box 997
Halifax NS B3J 2X2
Canada
Fax: 801-255-5238

Tous les renseignements personnels du présent formulaire seront utilisés conformément aux lois fédérales et provinciales canadiennes relatives au respect de la vie privée, comme stipulé dans la politique de confidentialité de Max Living Company.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR	
Nom :	Date de Naissance / /
Numéro d'entreprise, s'il y a lieu :	
Adresse :	
Ville, province, code postal :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse électronique :	
Historique des positions du demandeur (à remplir par le parrain) Placer le candidat (choisir une option) <input type="checkbox"/> à ma gauche <input type="checkbox"/> à ma droite	

RENSEIGNEMENTS SUR LE PARRAIN	
Nom :	
Nom d'utilisateur :	
Adresse :	
Ville, province, code postal :	
Téléphone :	Cellulaire :
Adresse électronique :	
Signature du parrain :	
En apposant ma signature sur le présent document (Demande et Accord), j'accepte d'exécuter les obligations liées au titre de parrain du demandeur comme précisé dans les politiques et procédures de Max. J'atteste avoir transmis la dernière version des politiques et procédures de Max et du régime de rémunération au demandeur avant qu'il/elle ne signe le présent Accord.	

Trousse de démarrage pour entrepreneur 49,00 \$ US

ENSEMBLES DE PRODUITS FACULTATIFS

Veuillez cocher votre choix

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Diamond Pack—Combo \$899.00
Approvisionnement de 5 mois de MaxGXL, Approvisionnement de 5 mois de Max N-Fuze, 16 ensemble de présentation, 25 paquets de brochures MaxGXL, 25 paquets de brochures Max N-Fuze, 3 mois d'abonnement Max4U, pochette de carte de visite, CD audio de Dr. Keller, DVD de Max, le livre de Gluthation de Dr. Keller, et l'Ensemble Master Strategies. |
| <input type="checkbox"/> | Diamond Pack—MaxGXL \$899.00
Approvisionnement de 10 mois de MaxGXL, 16 ensemble de présentation, 25 paquets de brochures MaxGXL, 25 paquets de brochures Max N-Fuze, 3 mois d'abonnement Max4U, pochette de carte de visite, CD audio de Dr. Keller, DVD de Max, le livre de Gluthation de Dr. Keller, et l'Ensemble Master Strategies. |
| <input type="checkbox"/> | Super Achiever Pack—Combo \$629.00
Approvisionnement de 5 mois de MaxGXL
Approvisionnement de 5 mois N-Fuze
1 mois d'abonnement Max4U |
| <input type="checkbox"/> | Super Achiever Pack—MaxGXL \$629.00
Approvisionnement de 10 mois de MaxGXL
1 mois d'abonnement Max4U |
| <input type="checkbox"/> | Super Achiever Pack—Intro Pack \$629.00
Approvisionnement de 2 mois de MaxGXL
24 ensemble de présentation
1 mois d'abonnement Max4U |
| <input type="checkbox"/> | Home Pack—Combo \$138.00
Approvisionnement d'1 mois de MaxGXL
Approvisionnement d'1 mois de MaxN-Fuze
1 mois d'abonnement Max4U |
| <input type="checkbox"/> | Home Pack—MaxGXL \$138.00
Approvisionnement de 2 mois de MaxGXL
1 mois d'abonnement Max4U |

Total en \$ _____ Les frais d'expédition et de manutention ainsi que les taxes de vente applicables (résidents de l'Utah seulement) ne sont pas inclus.

Noms d'emprunt, sociétés, partenariats ou fiduciaires :

Si votre entreprise sera exploitée comme une personne morale ou sous un nom d'emprunt (par ex. : Société XYZ), vous devez remplir une Demande de personne morale et soumettre celle-ci en même temps que le présent document (Demande et Accord).

Renouvellement annuel automatique (facultatif)

Vous devez renouveler votre Accord d'Associé Max à chaque date anniversaire de votre Accord en vous acquittant des frais de renouvellement au montant de 25 \$ US. Cette somme est exclusivement affectée aux services de programmation que Max offre à ses associés pour maintenir leur site Web en qualité de société indépendante. Si vous n'effectuez pas de renouvellement à chaque date anniversaire, votre Accord d'Associé sera annulé et vous perdrez tous vos droits d'Associé Max, y compris ceux qui garantissent une rémunération future. Afin d'éviter tout oubli de renouvellement et la perte de ces avantages par mégarde, Max propose un programme de renouvellement automatique facultatif. Votre Accord d'Associé sera automatiquement renouvelé à chaque date anniversaire, et les frais de renouvellement seront prélevés sur votre compte de carte de crédit. Vous recevrez un avis au moins 30 jours avant le prélèvement sur votre compte de carte de crédit.

OUI, j'accepte le renouvellement automatique de mon Accord d'Associé à la date anniversaire de mon adhésion ainsi que le prélèvement des frais de renouvellement sur mon compte de carte de crédit.

NON, je ne désire pas adhérer au programme de renouvellement automatique. Je comprends que je dois personnellement renouveler mon Accord à la date anniversaire ou avant.

Commande à expédition automatique (choisir une option)

OUI Choisir le jour de début du mois :
Indiquer la quantité et vos choix le 5 - 25 _____

Boîtes de MaxGXL par mois, 69,00 \$ par boîte

Boîtes de Max N-Fuze par mois, 69,00 \$ par boîte

Boîtes de Max WLX par mois, 69,00 \$ par boîte

Les frais d'expédition et de manutention ainsi que la taxe de vente ne sont pas inclus. Consultez les conditions générales de l'expédition automatique au verso de la présente.

Renseignements de paiement (écrire en caractères d'imprimerie) (Le programme de renouvellement annuel automatique et/ou l'expédition automatique doivent être acquittés par carte de crédit.)

Je comprends qu'il n'existe aucune obligation d'achat ou d'investissement pour devenir un Associé Max. Afin que les nouveaux Associés apprennent à connaître les produits, les services, les techniques de vente et autres sujets utiles de Max, et à la seule fin de faciliter les ventes, Max demande à ses Associés d'acheter une Trousse de démarrage. Max vend la Trousse de démarrage au nouvel Associé au prix coûtant de 49 \$ US. Je comprends que cette Trousse de démarrage ne contient aucun produit donnant droit à une commission et que tous les achats de produits effectués lors de l'adhésion en tant qu'Associé Max sont facultatifs. Tout produit que je décide d'acheter, y compris la Trousse de démarrage, peut être retourné et remboursé conformément à l'énoncé des politiques et procédures de Max que je recevrai si Max approuve ma demande. De plus, des frais de renouvellement annuel d'un montant de 25,00 \$ US sont obligatoires et doivent être acquittés tous les 12 mois à partir de la date d'adhésion pour demeurer un Associé Max. J'autorise le prélèvement de 49,00 \$ US pour la Trousse de démarrage et de 25,00 \$ pour les frais de renouvellement (si je choisis le programme de Renouvellement annuel automatique) sur mon compte de carte de crédit à leur date d'échéance.

<input type="checkbox"/> Option A: (cocher une case)	<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> Mastercard	<input type="checkbox"/> AMEX	<input type="checkbox"/> Discover	<input type="checkbox"/> Cheque Number _____
Numéro de carte de crédit		Code de Sécurité au dos de la carte		Expiration Date d'expiration	
Nom (tel qu'indiqué sur la carte)		Billing Adresse de facturation :	Ville	État/Province	Code postal/zip Pays
Signature					
<input type="checkbox"/> Option B: Chèque/mandat à l'ordre de : Max Living Company C. P. 997, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X2, Canada Téléc. : 801-255-523					

J'ai lu attentivement les conditions générales au verso du présent document (Demande et Accord), les politiques et procédures de Max Living Company et le régime de rémunération de Max, et je consens à respecter toutes les conditions stipulées dans lesdits documents. Je comprends que j'ai le droit de fermer mon entreprise indépendante Max à tout moment, avec ou sans motif, en envoyant un avis écrit à la Société à l'adresse mentionnée ci-dessus. (J'ATTESTE QUE MON NUMÉRO D'ENTREPRISE, LE CAS ÉCHÉANT, EST CORRECT, ET QUE JE RÉSIDE AU CANADA.)

Veillez consulter le verso du présent document (Demande et Accord) pour obtenir des renseignements sur la politique de rachat des Associés.

Signature du demandeur

Date

Envoyez par voie postale l'original du présent document (Demande et Accord) rempli et signé à : Max Living Company, Associate Application Dept., C. P. 997, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2X2, Canada; ou par télécopieur au : 801-255-5238. Si vous procédez par télécopie, vous devez télécopier le recto et le verso de la demande.

Conditions générales

1. Je comprends qu'en qualité d'Associé de Max Living Company (ci-après dénommée Max) :

a.1. Je comprends qu'en qualité d'Associé de Max Living Company (ci-après dénommée Max) :

a. J'ai le droit d'acheter des produits et des services Max à des fins de revente conformément aux présentes conditions générales.

b. J'ai le droit de recruter des personnes dans mon entreprise Max.

c. Si je suis admissible, j'ai le droit de recevoir des commissions prévues par le régime de rémunération de Max relativement à la revente des produits et des services Max.

d. Les Associés reconnaissent qu'il n'existe qu'une source de revenus pour les Associés, à savoir la vente des produits Max, et que la rémunération est uniquement fondée sur la revente de produits à des acheteurs au détail et qu'aucun revenu, aucune rémunération ni aucun succès ne sont garantis. Par conséquent, les Associés reconnaissent et acceptent qu'aucune commission, aucune prime ni aucun autre revenu commercial ne seront gagnés simplement par le truchement du parrainage ou du recrutement de tout autre Associé, et ils comprennent et acceptent qu'il est strictement interdit d'insinuer qu'une rémunération peut être versée pour une autre activité que la vente de produits.

2. Je consens à présenter le régime de rémunération et le Plan marketing de Max (ci-après dénommés dans leur ensemble le Plan Max) ainsi que les produits et les services Max tels qu'ils sont décrits dans la documentation officielle de Max et conformément aux politiques et procédures de Max, y compris les interdictions de représentation de revenus prévues à la section 3.6.3 desdites procédures et politiques.

3. Conformément aux dispositions des politiques et procédures de Max qui, en vertu de la section 4 ci-dessous, font intégralement partie des présentes conditions générales, je conviens que, en qualité d'Associé Max, je suis un entrepreneur indépendant et nullement un employé, un partenaire, un représentant légal ou un franchisé de Max. Je consens à être le seul responsable du paiement de toutes les dépenses que j'engage, y compris, sans s'y limiter, les voyages, les repas, le logement, les frais de secrétariat et de bureau, les appels téléphoniques interurbains et autres dépenses. **JE COMPRENDS QUE JE NE SERAI PAS CONSIDÉRÉ COMME UN EMPLOYÉ DE MAX À DES FINS D'ÉTABLISSEMENT DE L'IMPÔT FÉDÉRAL OU PROVINCIAL** (y compris, sans s'y limiter : les retenues fiscales fédérales sur le revenu ou les obligations de déclaration, l'assurance-emploi fédérale et les déductions du RPC, la TPS/TVH et autres taxes similaires, les réglemations provinciales relatives aux normes d'emploi et les retenues au titre des indemnités d'accidents du travail). Max ne peut être tenu responsable de toute retenue et ne doit retenir ou déduire aucun impôt de quelque sorte que ce soit de mes primes et commissions, s'il y a lieu. Par contre, tous les Associés ont la responsabilité de payer tous les impôts locaux, provinciaux et fédéraux exigibles de toute rémunération perçue en qualité d'Associé Max et doivent respecter toutes autres obligations fédérales et provinciales en matière d'impôt qui s'appliquent à leur entreprise, bien que, comme stipulé dans les politiques et procédures de Max, Max se réserve le droit de conclure des accords de collecte anticipée de la taxe de vente avec les autorités fiscales fédérales et provinciales, ce qui déchargerait les Associés de l'acquiescement des taxes de vente (y compris la TPS/TVH, la TVQ et la TVP applicable), de la production des déclarations de taxes de vente et de la conservation de documents comptables relatifs auxdites taxes.

4. J'ai lu attentivement les politiques et procédures de Max ainsi que le Plan de Max, et j'accepte de les respecter. Tous deux font partie intégrante des présentes conditions générales (ces trois documents sont dénommés l'« Accord » dans leur ensemble). Je comprends que mon statut doit être en règle et que je dois respecter le présent Accord pour être admissible aux primes ou aux commissions. Je comprends que les présentes conditions générales, les politiques et procédures de Max ou le Plan de Max peuvent être modifiés à la seule discrétion de Max, et j'accepte de respecter lesdites modifications. Un avis de modifications sera publié sur le site Web de Max ou distribué à l'aide d'autres moyens commerciaux raisonnables. Les modifications entreront en vigueur 30 jours après leur publication. Toute modification sera considérée comme acceptée si je maintiens l'activité de mon entreprise Max, ou si j'accepte des primes ou des commissions.

5. La durée du présent Accord est d'une année (sous réserve d'annulation en raison d'inactivité conformément aux politiques et procédures). Si je néglige le renouvellement annuel de mon entreprise Max, ou si j'annule ou mets fin à l'activité de mon entreprise pour quelque motif que ce soit, je comprends que je perdrai définitivement tous les droits dont dispose un distributeur. Je ne serai plus autorisé à vendre les produits et les services Max, et je ne serai pas admissible à recevoir des commissions, des primes ou d'autres formes de revenu générées par les activités de la lignée descendante de mon ancienne organisation de vente. En cas d'annulation, de résiliation ou de non-renouvellement du présent Accord, je renonce à tous les droits que je possède, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété, les droits de la lignée descendante de mon ancienne organisation de vente ainsi que toutes les primes, commissions ou autres formes de revenu générées par les ventes et les autres activités de la lignée descendante de mon ancienne organisation de vente. Max se réserve le droit de résilier tout Accord d'Associé dans un délai de 30 jours, si la Société : (1) cesse toute activité commerciale; (2) est dissoute en tant que personne morale; ou (3) met fin à la distribution de ses produits et/ou services par l'intermédiaire de chaînes de vente directe. Le distributeur peut résilier le présent Accord à tout moment, et pour quelque motif que ce soit, en envoyant un avis écrit à l'adresse commerciale principale de Max. Max peut annuler le présent Accord pour quelque motif que ce soit en envoyant un préavis écrit de 30 jours à l'Associé.

6. Je ne suis pas autorisé à céder tout droit ou à déléguer tout devoir en vertu du présent Accord sans le consentement écrit préalable de Max. Toute tentative de transfert ou de cession du présent Accord sans le consentement écrit explicite de Max rend nul le présent Accord à la discrétion de Max et peut entraîner la cessation des activités de mon entreprise.

7. Je comprends que, si j'omets de me conformer aux conditions du présent Accord, Max peut, à sa discrétion, prendre les mesures prévues dans les politiques et procédures. Si, à la fin du présent Accord, j'ai commis une violation du présent Accord ou un manquement au présent Accord, je ne serai pas autorisé à recevoir toute prime ou commission supplémentaire, que les ventes requises pour ladite prime ou commission aient été effectuées ou non.

8. Max, sa société mère, ses sociétés affiliées, ses directeurs, ses représentants, ses actionnaires, ses employés, ses cessionnaires et ses agents (dénommés les « affiliés » dans leur ensemble), ne seront pas tenus responsables, et je les décharge par les présentes, de toutes réclamations pour dommages-intérêts exemplaires et indirects relativement à toute plainte ou à tout motif d'action lié au présent Accord. De plus, je consens à décharger Max et ses affiliés de toutes responsabilités consécutives ou relatives à la promotion ou à l'exploitation de mon entreprise Max et à toutes activités qui s'y rapportent (notamment la présentation des produits Max ou du Plan de Max, l'utilisation d'un véhicule motorisé, la location de locaux de réunion ou de formation, etc.) et j'accepte d'indemniser Max relativement aux responsabilités, dommages, amendes, peines ou autres sanctions qui résultent de tout comportement non autorisé dans le cadre de l'exploitation de mon entreprise.

9. Le présent Accord, dans sa forme actuelle et tel que modifié à la discrétion de Max, constitue le contrat intégral entre Max et moi-même. Toute promesse, représentation, offre ou autre communication non explicitement stipulée dans le présent Accord n'a aucune force exécutoire.

10. Toute renonciation de la part de Max en cas de manquement de quelque sorte que ce soit au présent Accord doit être stipulée par écrit et signée par un représentant autorisé de Max. Toute renonciation de la part de Max en cas de manquement de quelque sorte que ce soit de ma part au présent Accord ne constituera pas une renonciation applicable à tout manquement ultérieur ni ne sera considérée comme une telle renonciation.

11. Si une disposition du présent Accord est réputée invalide ou non exécutoire, ladite disposition devra être reformulée uniquement pour la rendre exécutoire, et les autres dispositions du présent Accord demeureront pleinement en vigueur.

12. Le présent Accord est régi et interprété conformément aux lois de l'État de l'Utah,

sans tenir compte des principes de conflits de lois. Tout litige et toute réclamation liés à Max, à l'Accord d'Associé, au Plan de Max ou à ses produits et services, aux droits et obligations d'un distributeur indépendant et de Max, ou toute réclamation ou tout motif d'action lié à la performance d'un distributeur indépendant ou de Max en vertu du présent Accord ou des politiques et procédures de Max devront être réglés entièrement et définitivement par voie d'arbitrage à Salt Lake County, État de l'Utah, ou dans tout autre lieu déterminé par Max, conformément à la loi américaine sur l'arbitrage (Federal Arbitration Act) et aux règles d'arbitrage (Commercial Arbitration Rules) de l'association américaine d'arbitrage (American Arbitration Association), en dehors du fait que les parties devront bénéficier de droits de communication autorisés en vertu des règles fédérales de la procédure civile américaine (Federal Rules of Civil Procedure); de plus, les règles fédérales de la preuve (Federal Rules of Evidence) s'appliqueront. Toute question liée à l'arbitrage sera régie par la Federal Arbitration Act. La décision de l'arbitre sera sans appel et exécutoire pour les parties et, si nécessaire, pourra être limitée au jugement de tout tribunal compétent. Chaque partie à l'arbitrage sera responsable de ses propres dépens et frais d'arbitrage, y compris les frais juridiques et les droits de dépôt. L'entente d'arbitrage restera en vigueur après la résiliation ou l'expiration du présent Accord. Aucun élément du présent Accord ne peut empêcher Max de demander et d'obtenir de la part de tout tribunal compétent un bref de saisie-arrêt, une injonction provisoire, une injonction permanente ou toute autre mesure de redressement fondée sur l'equity afin de protéger les intérêts de Max avant, pendant et après la demande d'arbitrage ou d'une autre procédure ou en attendant le prononcé d'une décision ou d'une sanction lié à tout arbitrage ou autre procédure.

13. Les parties acceptent la compétence exclusive et le lieu de tout tribunal fédéral ou d'État de Salt Lake County, État de l'Utah, États-Unis, aux fins de l'application de la sentence d'un arbitre ou de tout autre élément ne faisant pas l'objet d'un arbitrage.

14. Si un Associé souhaite intenter une action en justice contre Max pour tout acte ou oubli qui découle du présent Accord ou lui est lié, ladite action doit être intentée dans un délai d'une année à compter de la date du comportement reproché qui donne lieu aux poursuites. Le fait de ne pas intenter ladite action dans le délai imparti mettra fin à toute réclamation faite à l'encontre de Max pour ledit acte ou oubli. L'Associé renonce à toutes les réclamations régies par tout autre délai de prescription.

15. A condition que Max respecte les lois fédérales et provinciales canadiennes relatives au respect de la vie privée, comme stipulé dans la politique de confidentialité de Max, j'autorise Max à utiliser mon nom, ma photo, mon histoire personnelle et/ou toute autre image de moi dans le matériel publicitaire ou promotionnel. En outre, je renonce à toute réclamation de rémunération afférente à ladite utilisation.

16. Un exemplaire télécopié du présent Accord sera considéré comme un original à tous les égards.

Conditions générales de l'expédition automatique

1. En choisissant d'adhérer au programme d'expédition automatique de Max, vous autorisez Max à prélever le paiement de vos commandes à expédition automatique sur votre compte de carte de crédit précisé au recto du présent Accord, y compris les frais d'expédition et de manutention ainsi que les taxes de vente applicables.

2. Pour modifier vos choix de commande à expédition automatique, le mode de paiement ou le montant autorisé, vous devez remplir et soumettre un autre formulaire d'expédition automatique. Si vous avez remis plus d'un formulaire d'expédition automatique, l'exemplaire le plus récent remplace tous les formulaires d'expédition automatique précédents. Max se réserve le droit de modifier le prix de ses produits sans préavis.

3. Votre adhésion au programme d'expédition automatique et votre autorisation de paiement resteront en vigueur jusqu'à ce que vous : (1) décidez de modifier tout élément du présent Accord en soumettant un nouveau formulaire d'expédition automatique signé; ou (2) envoyiez votre annulation écrite à Max par courriel, voie postale ou télécopie à l'adresse électronique, à l'adresse postale ou au numéro de télécopieur indiqué au recto du présent Accord (l'avis d'annulation doit indiquer votre nom, votre adresse et votre numéro d'Associé). L'avis d'annulation doit être reçu au moins trois (3) jours ouvrables avant l'expédition automatique de votre commande prévue afin d'éviter le prélèvement de frais pour le mois en cours. Si l'avis d'annulation est reçu moins de trois jours ouvrables avant ladite expédition, l'annulation prendra effet le mois suivant celui de la réception de votre avis d'annulation par Max.

POLITIQUE DE RACHAT DES ASSOCIÉS

Comme le spécifie la section 7.3 des politiques et procédures de Max, les Associés peuvent retourner à tout moment leur Trousse de démarrage et tout outil d'aide sur les produits et la vente en leur possession en vue d'obtenir un remboursement, à condition que ledit retour soit effectué dans un délai d'une année à compter de l'achat initial et que l'article retourné soit en état de revente (défini ci-après). Les Associés peuvent uniquement retourner leur Trousse de démarrage et les outils d'aide sur les produits et la vente qu'ils ont personnellement achetés auprès de Max (les achats auprès d'autres Associés ou de tiers ne feront pas l'objet de remboursements). Dès réception de la Trousse de démarrage et/ou de tout outil d'aide sur les produits et/ou la vente retourné en état de revente, les Associés recevront un remboursement équivalant à 100 % du prix net de l'achat initial, moins des frais de retour de 10 %. Les frais d'expédition engagés par l'Associé lors de l'achat de la Trousse de démarrage et des outils d'aide sur les produits ou la vente ne seront pas remboursés. Si l'achat a été effectué par carte de crédit, le remboursement sera crédité sur le compte de la carte de crédit. Si l'Associé a bénéficié d'une commission basée sur l'achat et la revente d'un produit et qu'il retourne ultérieurement ledit produit aux fins d'un remboursement, la commission versée audit Associé sera déduite du montant du remboursement.

État de revente : les outils d'aide sur les produits et la vente seront considérés « en état de revente » si les éléments suivants sont tous respectés : 1) ils n'ont été ni ouvert ni utilisés; 2) leur emballage et leur étiquetage n'ont été ni modifiés ni endommagés; 3) leur état est conforme aux critères de pratiques commerciales raisonnables de l'industrie quant à la revente de la marchandise au prix fort; 4) ils ont été retournés à Max dans le délai d'une année à compter de la date d'achat; 5) le produit contient l'étiquetage actuel de Max. Toute marchandise clairement identifiée au moment de la vente comme une marchandise ne pouvant pas être retournée, une marchandise de fin de série ou un article saisonnier n'est pas en état de revente.